

Le BDI - Un atout pour l'Apel, un atout pour accompagner les jeunes dans leur orientation

Apel 74- ICF 74

Dorota Tatin et Véronique Armaingaud

LE BDI: qu'est ce que c'est?

- **Une création de l'apel** pour aider à l'orientation scolaire et professionnelle
- **Un lieu d'accueil, d'information, d'écoute et de dialogue** pour les élèves, les parents et les enseignants, ayant pour but essentiel de mettre à la disposition des jeunes, des familles et des équipes éducatives, de **l'information scolaire et professionnelle**
- Une fenêtre ouverte sur l'extérieur et enrichissement pour la communauté éducative dont la mission s'intègre dans l'ensemble des actions menées dans les établissements pour préparer les jeunes à effectuer de façon positive et motivée leurs choix d'orientation.

HISTORIQUE DE L'ORIENTATION SCOLAIRE

- La notion d'orientation scolaire est apparue à la fin des années cinquante, au moment où s'est construit le système éducatif.
- Evolution: passage d'une conception déterministe à une **conception éducative de l'orientation**, c'est-à-dire **rendre le jeune acteur de son projet**.
- Dans l'enseignement catholique, ce sont les parents d'élèves qui, les premiers, ont pris des initiatives pour permettre aux élèves et à leur famille d'avoir accès à l'information scolaire et professionnelle (convention pour la fourniture de la documentation **ONISEP**).

Le BDI : Un enrichissement éducatif

- Lieu d'accès à la documentation sur les filières et les professions avec explicitation de celle-ci pour donner à chaque jeune les moyens de construire son avenir
- Complémentarité du rôle des parents et de l'équipe éducative
- Accompagnement du jeune dans la construction de son avenir dans une démarche d'information indépendante de l'évaluation scolaire dans laquelle le jeune n'est ni jugé, ni orienté

Le BDI : Un enrichissement humain

- Accueil des familles dans l'établissement
- Illustration que les parents ne sont pas de simples « consommateurs », mais des acteurs à part entière de la vie de leur établissement
- Partenariat avec l'équipe éducative
- Véritable travail d'équipe créateur de lien entre parents valorisant le rôle de chacun, la complémentarité des expériences
- Accueil bienveillant et écoute du jeune sans a priori, ni jugement

Fonctionnement du BDI

- Les animateurs de BDI ne « font » pas d'orientation. Leur rôle ne consiste pas à faire un bilan, à poser un diagnostic, à indiquer de façon exclusive une voie d'études ou un choix précis de secteur professionnel.
- Ils n'ont pas à connaître dans le détail les résultats scolaires des élèves qui s'adressent à eux.
- Les animateurs de BDI participent à une étape essentielle : **l'information** parce que pour que les jeunes puissent choisir en toute connaissance de cause, et donc en toute liberté leur voie d'études et, à terme, leur voie professionnelle, ils doivent pouvoir s'approprier les **informations nécessaires**.

Les partenaires : dans l'établissement

- **Le chef d'établissement** : son adhésion et son soutien sont indispensables pour que soit créé et que fonctionne un BDI , il met un local à disposition du BDI.
- **Le documentaliste** : sa connaissance professionnelle des techniques documentaires en fait un partenaire privilégié de l'équipe du BDI
- **Les équipes éducatives** : leur implication dans l'orientation de leurs élèves en fait les premiers demandeurs d'une information claire, complète et objective. Mise en place d'actions communes (journées métiers, informations sur les filières...)

Les partenaires : dans le mouvement des Apel

Le président d'Apel : le BDI est une émanation des Apel, le CA de l'Apel est à l'écoute des besoins de l'équipe du BDI et définit un budget de création et de fonctionnement. Le responsable du BDI ou un animateur siège au sein du CA de l'Apel.

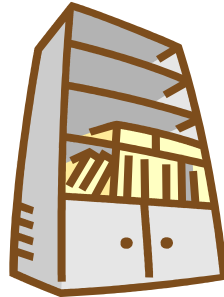
Le Service ICF de l'Apel 74 : a pour mission de soutenir les équipes BDI et d'assurer leur formation.

Les règles de base de la documentation

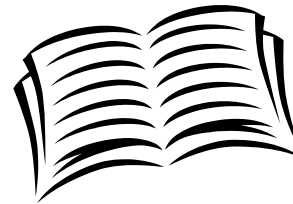
- Des documents datés et identifiés (source)
- Des documents à jour (mieux vaut avoir un fonds relativement modeste mais à jour...)
- Des documents de plusieurs éditeurs (garantie d'ouverture)
- Des documents sur plusieurs supports (ouvrage, cd rom, sites internet...)
- Des documents adaptés aux réalités locales (voir DRONISEP, journées portes ouvertes établissements...)
- Des documents proches de l'actualité (ex secteurs qui recrutent...)

Exemple d'aménagement du BDI: le concept Kiosque de l'ONISEP

Un meuble



De la documentation



Un ordinateur









Fonctionnement

- Le BDI est le lieu où la base documentaire de l'ONISEP est classée, mise à jour, complétée et rendue accessible à ses destinataires (familles, équipes éducatives)
- Le BDI n'est pas un « self-service » documentaire: ses animateurs accueillent les élèves et les familles, accompagnent leur recherche, sont à leur écoute, répondent à leurs questions.
- L'information délivrée se doit d'être fiable, claire, complète et positive. Elle doit laisser à chacun la responsabilité de ses choix.
- Les animateurs prennent des initiatives pour que le BDI soit vivant et dynamique, et l'information diversifiée et éducative.

BDI et CDI Quelle différence ?

BDI et CDI utilisent des techniques documentaires,
MAIS leurs finalités sont différentes

B.D.I.

- Documentation sur l'information scolaire et professionnelle
- Pouvant être animé par une équipe comportant des parents bénévoles
- Ouvert aux parents
- Existe seulement dans l'enseignement catholique.

C.D.I.

- Documentation pédagogique à destination des professeurs et des élèves
- Placé sous la responsabilité d'un documentaliste
- Ne reçoit pas les parents
- Existe dans l'enseignement public et dans l'enseignement Catholique

Pourquoi les parents?

- Les parents engagés dans l'animation du BDI témoignent de l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur et du dynamisme de la communauté éducative.
- Ils ne sont pas impliqués directement dans la vie scolaire: leur regard est plus neutre et les élèves peuvent se trouver plus en confiance auprès d'adultes qui n'appartiennent pas à la structure scolaire ou familiale
- Ils emploient un langage de « non spécialistes » qui leur permet d'expliquer plus facilement à d'autres parents les enjeux de l'orientation en le dédramatisant.

Portrait de l'animateur de BDI

- Accepte de se former et de s'informer
- S'intéresse à l'évolution du système éducatif
- Aime les contacts
- Sait accueillir et écouter les autres
- Accepte les différences
- Informe sans juger
- N'oriente pas
- Fait preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit
- Privilégie le travail en équipe

L'importance du langage

- un langage simple, avec des phrases courtes, est un langage compris par tous, même par les non-initiés.
- un langage juste. Attention au langage qui suggère l'échec ou rabaisse.
- penser par et pour soi, pas pour les autres (attention aux préjugés)
- Considérer que les choses sont modifiables. Il n'y a pas de fatalité: « Je » peux décider.

Langage (suite):

Quelques propositions

- Dire JE (ou NOUS) et parler à TU (ou VOUS). Supprimer ON, pronom impersonnel et non-engageant.
- Supprimer MAIS et remplacer par ET (« je suis d'accord et je... »)
- Parler de façon positive, éviter la négation.
- Faire attention au conditionnel qui n'incite pas à l'action. Ex: « tu vas y arriver » plutôt que « tu devrais y arriver ».
- Eviter les mots «PROBLEME/SOUCIS/RISQUE. Utiliser les mots CHALLENGES/DEFIS...Ex : « voilà un vrai challenge à relever » plutôt que « ça va être un problème ».
- Dire QUAND au lieu de SI. Ex : « Quand tu seras en 3ème... » plutôt que « si tu rentres en 3ème... »

Pour vous aider

L'espace **ICF – BDI** sur l'intranet du site :
www.apel.fr (accessible après inscription en ligne)

Votre relais pour l'information et la formation:

Le Service d'Information et de Conseil aux Familles de:

**l'Apel 74 : 4 avenue de la Visitation
74004 ANNECY Cedex
Tel: 04.50.33.09.29**

apel74@orange.fr